

Observatoire de la Mobilité dans les Yvelines



EDITION 2023



Yvelines
Le Département

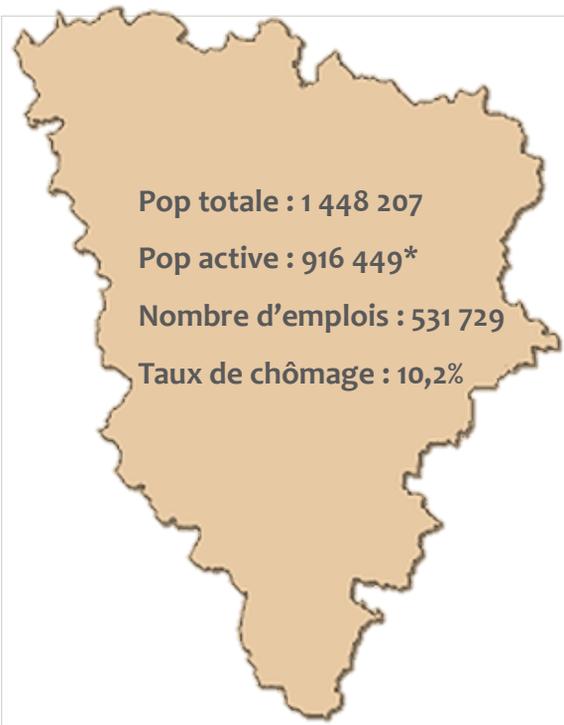
yvelines.fr



1- Données de déplacements

Évolution du volume de déplacements journaliers :

En 2010 :



Yvelines	3,99 déplacements / jour/ personne
Grande Couronne	3,86 déplacements / jour/ personne
Ile de France	3,87 déplacements / jour/ personne

758 521 Déplacements en TC



3 064 591 Déplacements en VP



Usage de l'automobile

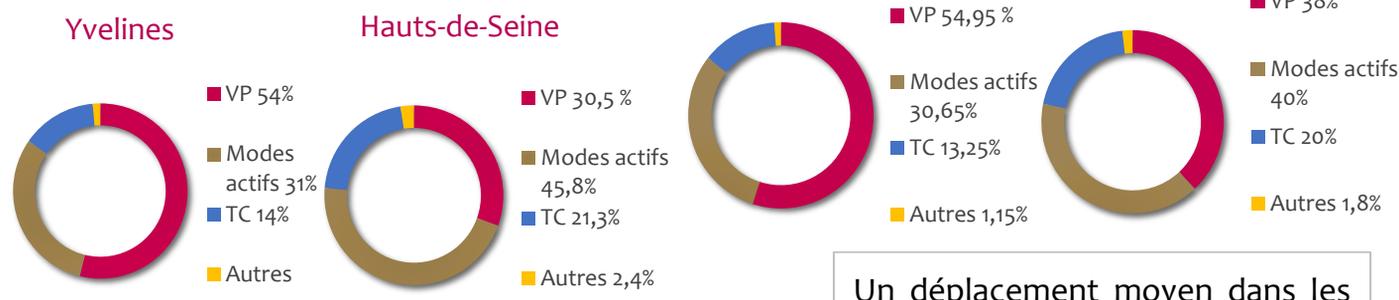


Motorisation des ménages

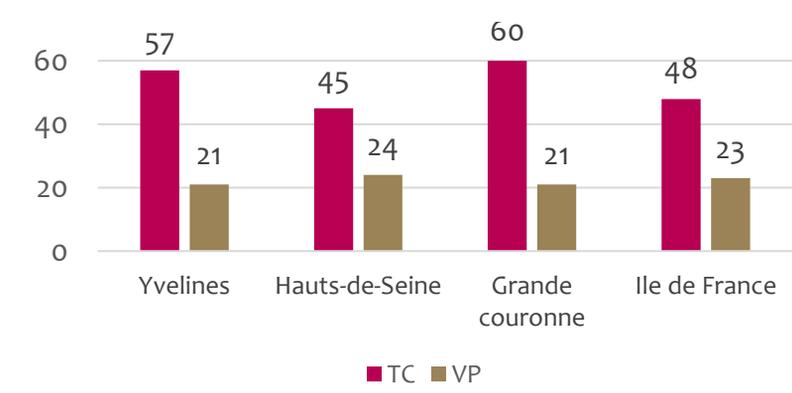


* Nombre de personnes actives de 15 à 64 ans
 Source : INSEE- 2019

Part modale 2010 :



Temps moyens par déplacement en minute



Un déplacement moyen dans les Yvelines est de **57 min** en TC et **21 min** en VP.

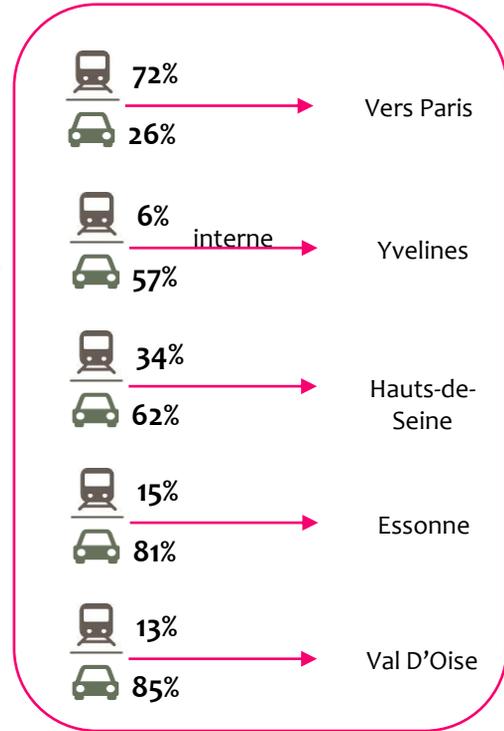
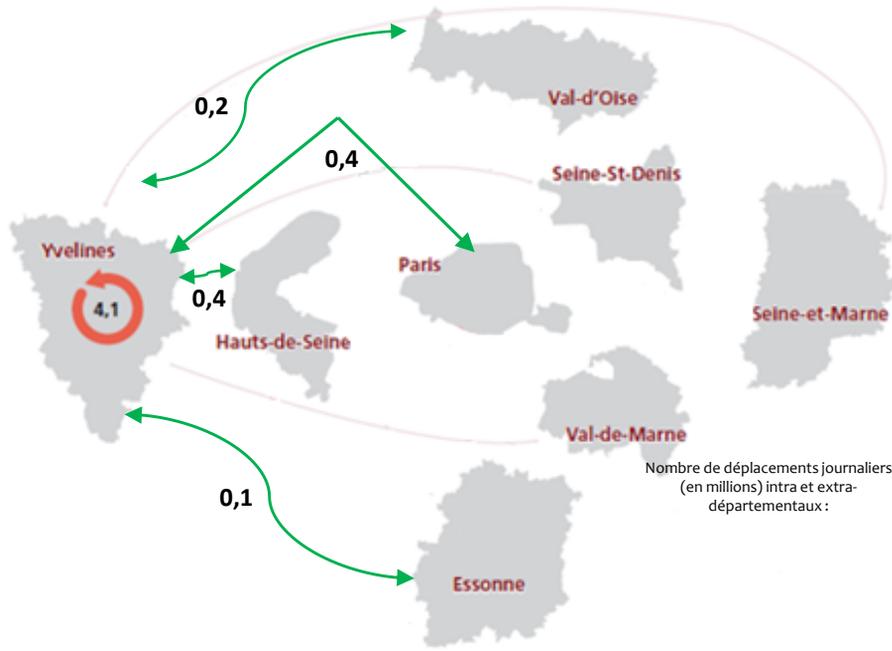
*Ces temps de parcours sont à mettre en parallèle avec les distances parcourues qui sont de 14 km en TC et 6 km en VP

*VP: Véhicule particulier

1- Données de déplacements

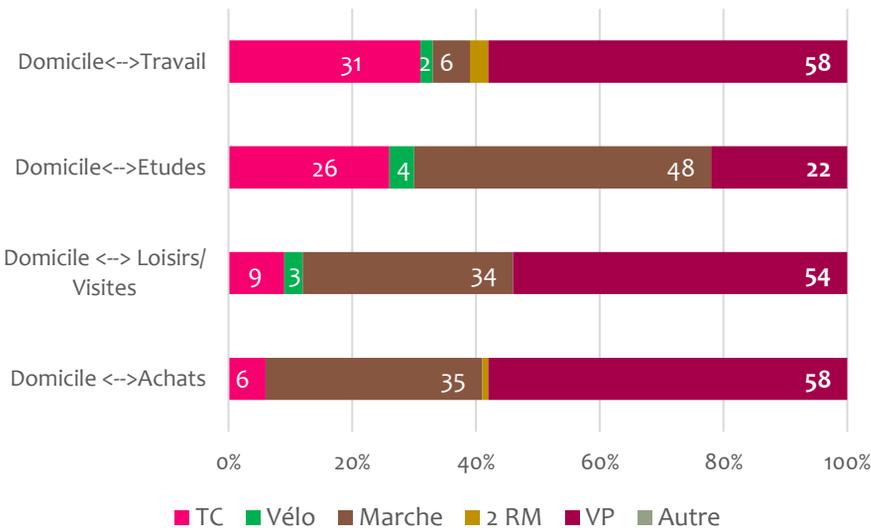
- Des flux majoritairement internes aux Yvelines : **80%** des flux sont internes au département

20% des flux sont extra-départemental

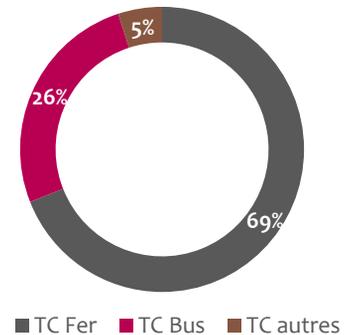


- Modes et motifs de déplacements :

Répartition des déplacements par mode selon les motifs



Part modale par rapport aux déplacements TC



2- Offre en transport



80 gares ferroviaires

5 Grandes lignes (1)

12 gares RER

53 gares Transilien

10 gares mixtes RER+Transilien

35 gares routières

26 lignes Express

07 lignes Mobilien

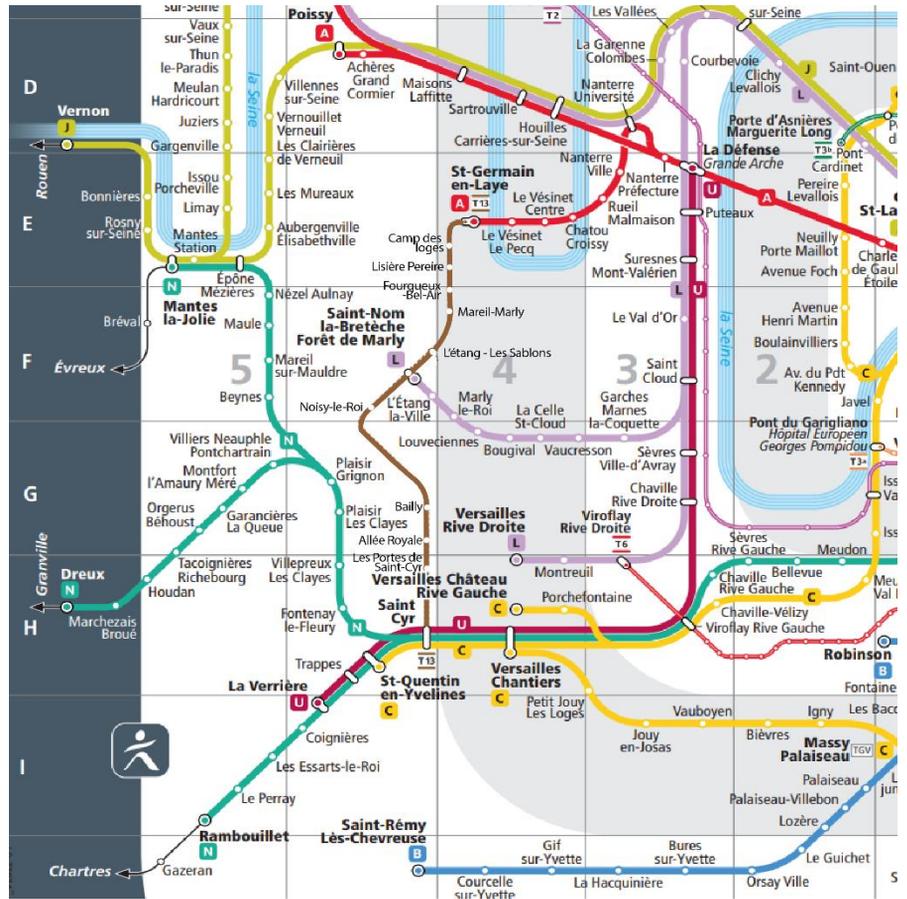
07 lignes Noctilien

Express

Mobilien



flexigo⁽²⁾



Plan du réseau de transports en commun ferrés desservant les Yvelines.
Source : Ile de France mobilités

■ Ponctualité en % sur les lignes exploitées par la RATP et la SNCF (train + RER)

Des moyennes d'indices de ponctualité qui atteignent leurs objectifs, à l'exception de la ligne B qui est en dessous des objectifs contractuels.

Ligne	Cumulé Janvier-Juillet 2022 sur les branches Yvelinoises(3)	Moyenne objectifs contrat 2020-2023 (pivot)
RER A	91,85%	89,50%
RER B	81,20%	83,50%
RER C	91,50%	91,50%
J	89%	85%
L	93,75%	92,50%
N	95,03%	91,25%
U	95,60%	94%

- (1) 5 grandes lignes TER, Intercités et TGV : Paris – Rouen/Le Havre, Paris – Granville, Paris – Chartres, Versailles-Chantiers – Marseille.
- (2) Flexigo est un système de transport souple qui se fait à la demande. Il vient en complément des lignes régulières existantes.
- (3) Le cumulé concerne, pour chaque ligne, la moyenne des branches qui desservent les Yvelines uniquement.

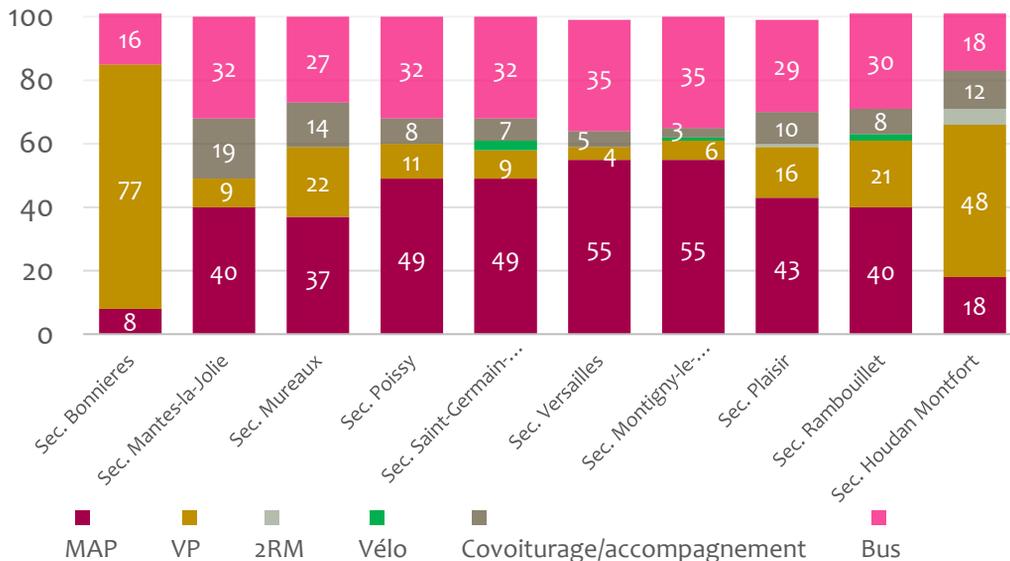
3- Intermodalité

Les pôles d'échanges :

	Voyageurs en 2019 (1)	Nombre de train JOB (2018)	Places Parcs relais (2018)	Parcs vélos (2018)	Lignes bus
Versailles Chantiers	22 909 416	551	510	210	24 lignes
Houilles Carrières	15 533 521	276	849	86	12 lignes
Saint Quentin en Yvelines	11 640 712	424	600	580	32 lignes
Sartrouville	11 625 842	394	650	160	11 lignes
Mantes la jolie	11 473 614	221	940	94	28 lignes
Poissy	10 787 497	277	965	45	29 lignes

Part modale d'accès en gares :

Part modale de rabattement en gare par grands secteurs des Yvelines définis par l'EGT 2010



La marche à pied est le principal mode de rabattement en gare en IDF, comme dans les Yvelines.

Des disparités locales :



49% des accès en gare se font à pied



77% des accès en gare se font en VP à l'instar du secteur de Bonnières



(1) Données de 2019, Source : Open DATA SNCF

3- Intermodalité

▪ Les Transports à la demande (1)

Le transport à la demande est un service mis en place par Ile de France Mobilités, et est effectué le plus souvent par minibus, qui circule uniquement en fonction des horaires et si des usagers ont effectué une réservation. L'accès à bord dépend de la tarification des transports en commun d'IDF.

Le service peut-être exercé de 2 façons différentes :

- Une ligne de bus virtuelle où le tracé et les points d'arrêts sont définis
- Un périmètre donné où la navette choisit le tracé du trajet en fonction des points d'arrêts à desservir demandé par l'usager.

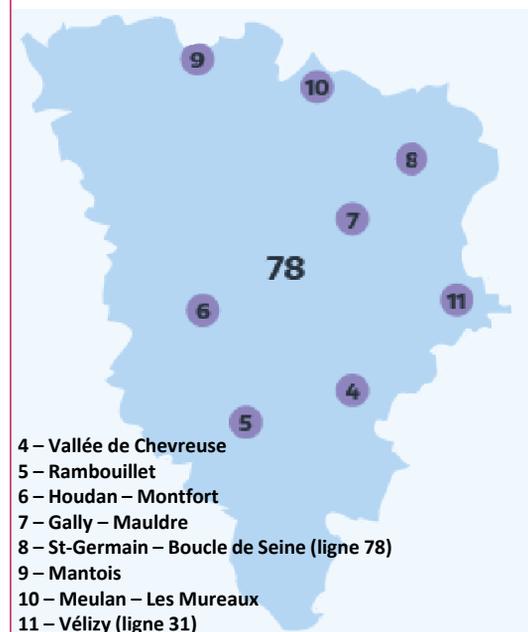
▪ Enjeux et objectifs

Développé en collaboration avec les collectivités, le service répond avec souplesse aux besoins des habitants des communes rurales et périurbaines.

L'objectif pour ces zones est de créer un système de TàD en complémentarité avec les lignes régulières existantes :

- En heure de pointe : Offrir des solutions de rabattement vers les gares et les lignes structurantes à tous les secteurs qui ne sont pas reliés au réseau existant.
- En heures creuse : Offrir des solutions de mobilité actuellement inexistantes et non substituables par de la ligne régulière.

La répartition des services de TàD sur le territoire Yvelinois

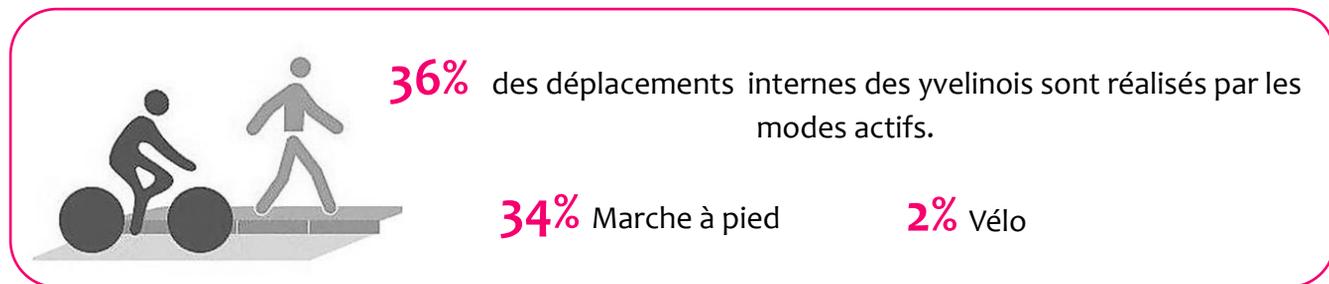


(1) Données de 2022, IDFM

(2) Données de 2021, IDFM, OMNIL

4- Les modes actifs :

Données de mobilité des modes actifs :



Source : EGT 2010

État d'avancement des itinéraires structurants :

Linéaire en Yvelines (km) État d'avancement	Réalisé	Reste à réaliser	Fréquentation estivale 2022 (juillet et août)
LaV40 « La Véloscénie ⁽¹⁾	84,2km	9,75	8779 (tronçon commun Rambouillet)
La V33 « La Seine à vélo » ⁽²⁾	66	17	44 574 (Croissy-sur-Seine)
La V16 « L'Avenue Verte Paris-Londres » ⁽³⁾	25	-	44 574 (Croissy-sur-Seine)

Le stationnement Vélo IDFM (nombre de places) :

Véligo	2019	2020	2021	Evolution
Consignes	1313	1413	1495	↗
Abris	778	874	898	↗
Total	2091	2287	2393	↗

Source : Open data Ile de France Mobilités

- (1) La Véloscénie relie Paris au Mont Saint-Michel à vélo. L'itinéraire de 450 km traverse l'Île-de-France, le Centre - Val-de-Loire et la Normandie.
- (2) La Seine à Vélo / V33 telle qu'inscrite au Schéma national des véloroutes et voies vertes (SN3V) relie Paris au Havre et représente 390 km dont 59% sont réalisés.
- (3) L'Avenue Verte London-Paris est un itinéraire cyclable de 400 km entre Paris et Londres.

5- Sécurité des déplacements :

Définition/ légende :

Accidents corporels (AC) : accidents survenus sur la voie publique avec 1 véhicule en mouvement ayant entraîné au moins 1 victimes.

Tués : Décédés dans les 30 jours suivant l'accident.

Blessés hospitalisés (BH) : Hospitalisés plus de 24h

Blessés légers (BL) : Hospitalisés moins de 24h

Blessés = blessés hospitalisés + non hospitalisés

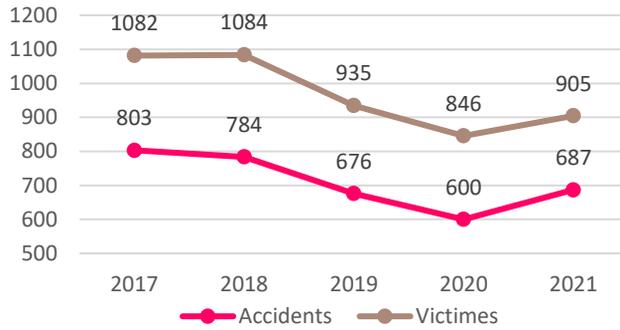
Victimes = Tués + blessés hospitalisés + blessés non hospitalisés

Linéaire selon le type de réseau en km dans les Yvelines :

- Autoroutes : 128 km
- Routes nationales : 122 km
- Routes départementales : 1600 km
- Routes communales : 8400 km

Evolution de l'accidentologie dans les Yvelines (tous réseaux) entre 2017 et 2021 (*) :

Evolution du nombre d'accidents et de victimes dans les Yvelines de 2017 à 2021

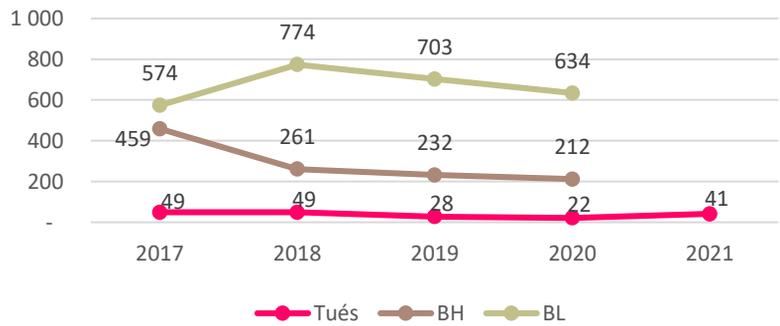


Tendance 2017 de à 2021 :

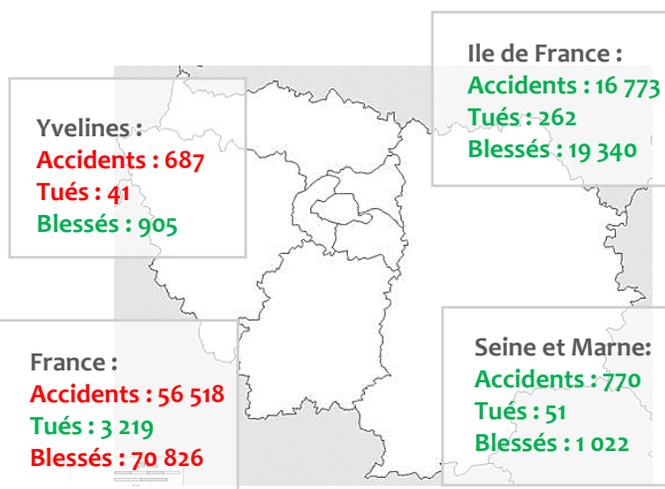
Nombre d'accidents : - 14,5 %

Nombre de victimes : - 16,5 %

Evolution du nombre de victimes dans les Yvelines selon la gravité de 2017 à 2021

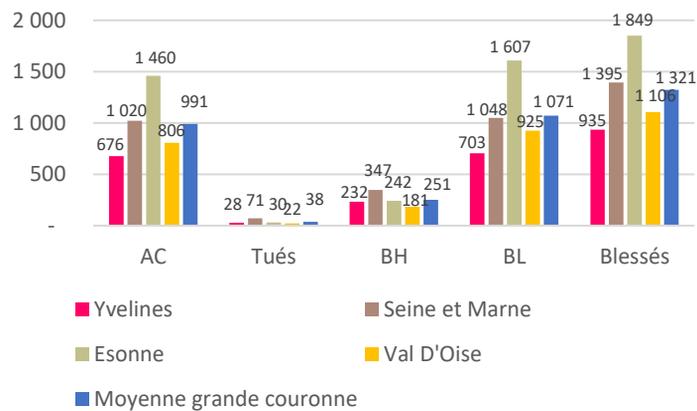


Chiffres de l'accidentologie de 2021 (*) :



En diminution
En augmentation
(par rapport à l'année 2019)

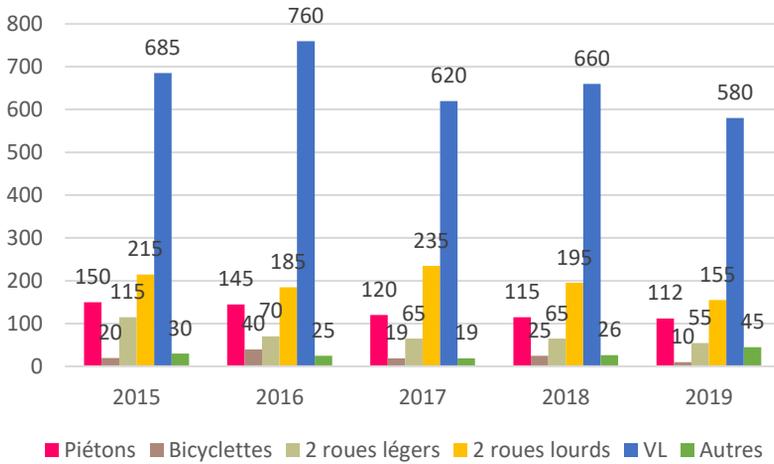
Nombre d'accidents et de victimes en 2021



(*) Source : ONISR

5- Sécurité des déplacements :

- **Nombre de victimes (tués + blessés) selon la catégorie du véhicule (tous réseaux) entre 2015 et 2019 (1)**

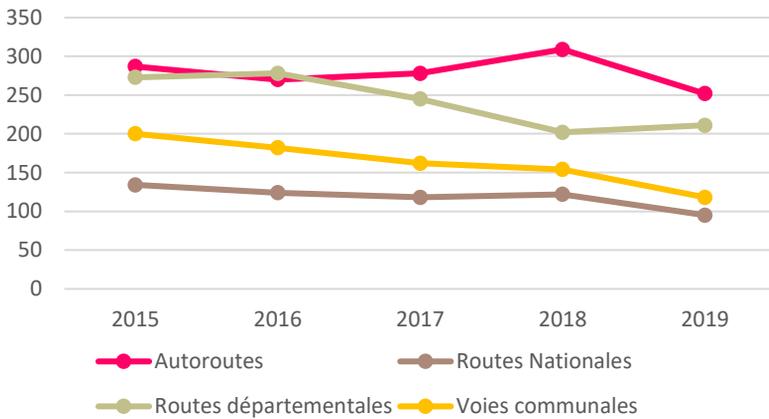


Répartition en 2019 :

Les Yvelines tous réseaux confondus :

- VL : **60,1%**
- 2 roues : **21,8%**
- Piétons : **11,7%**
- Bicyclettes : **1,7%**
- Autres : **4,7%**

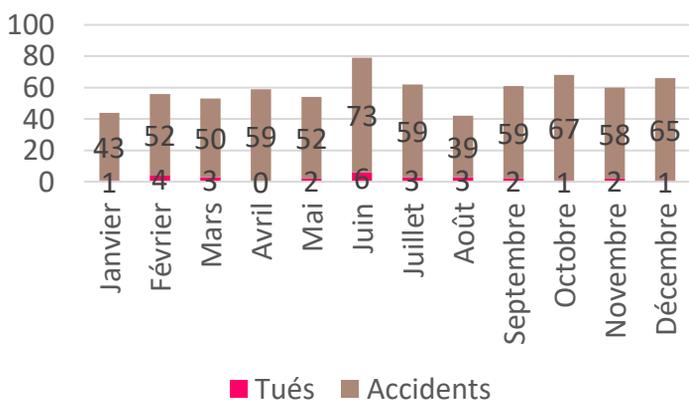
- **Évolution des accidents selon les différents réseaux routiers de 2015 à 2019 (1) :**



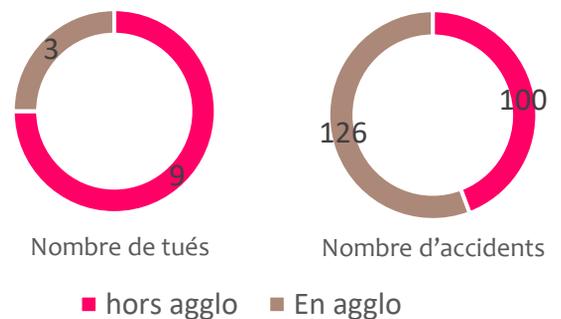
Accidents en 2019:

- Réseau autoroutier : **37,2%**
- Réseau départemental : **31,2%**
- Réseau communal : **17,5%**
- Réseau national : **14,1%**

- **Répartition du nombre d'accidents et de tués sur le réseau départemental selon les mois en 2019 (1)**



Accidents sur le réseau départemental en 2019 (2)



(1) Source : Préfecture des Yvelines

(2) Source : EPI78/92

6- Qualité de l'air

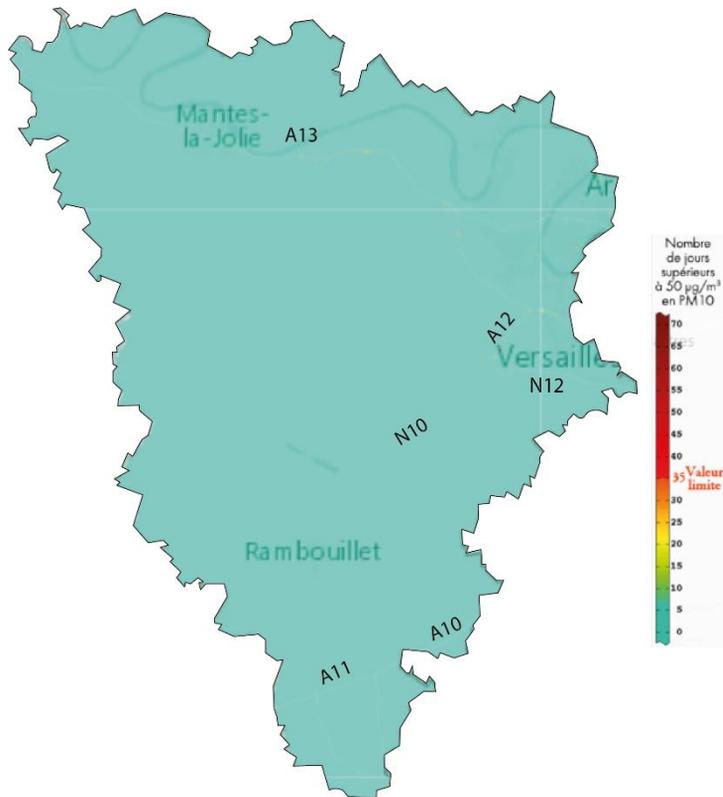
Particules fines : Particules en suspension (notées « PM » en anglais pour « Particulate matter »). Dans le cas de la pollution de l'air, ces poussières sont souvent issues de combustions qui ne sont pas totales. Elles génèrent ce que l'on appelle des imbrûlés.

PM10: Particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres et qui pénètrent dans l'appareil respiratoire.

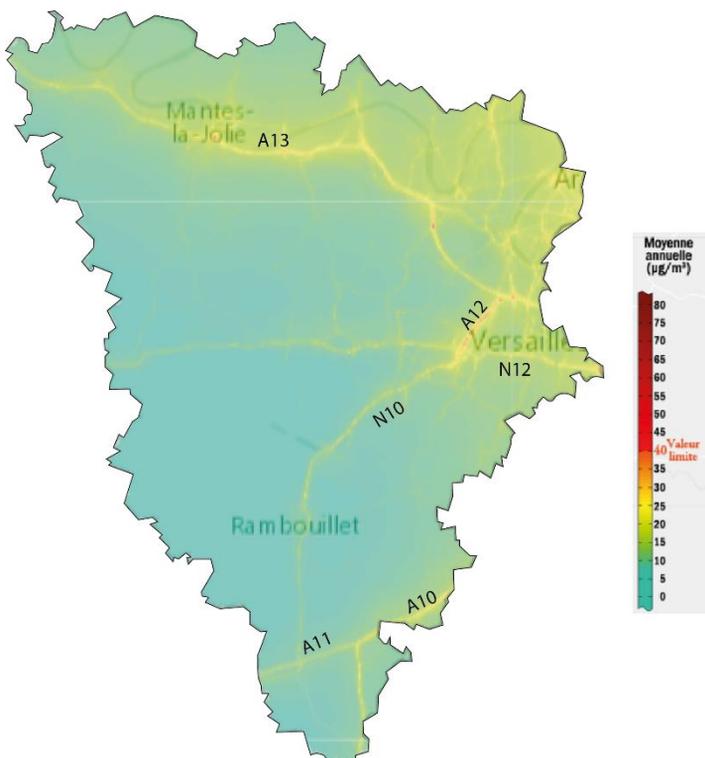
PM2.5 : Particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres et qui peuvent se loger dans les ramifications les plus profondes des voies respiratoires (alvéoles).

Dioxyde d'Azote : Composé chimique de formule NO₂. Il constitue le polluant majeur de l'atmosphère terrestre. Ce gaz se forme dans l'atmosphère à partir du monoxyde d'azote (NO) qui se dégage essentiellement lors de la combustion de combustibles fossiles, dans la circulation routière par exemple.

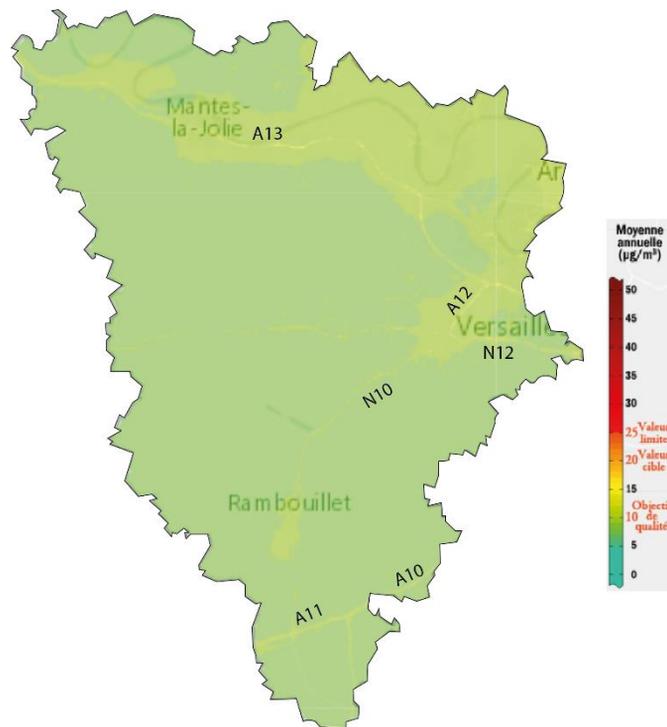
Les PM10 dans les Yvelines en 2021



Le dioxyde d'azote dans les Yvelines en 2021



Les PM2.5 dans les Yvelines en 2021



7- Solidarité :

Le titre Améthyste : est un forfait de transport financé par le Département des Yvelines permettant aux personnes âgées, personnes handicapées, anciens combattants et veuves de guerre, sous conditions d'éligibilité, de voyager gratuitement, ou avec une participation de 25 Euro pour les anciens combattants ou les veuves de guerre imposables.

Il permet de se déplacer sur tous les modes de transport en commun d'Ile de France.

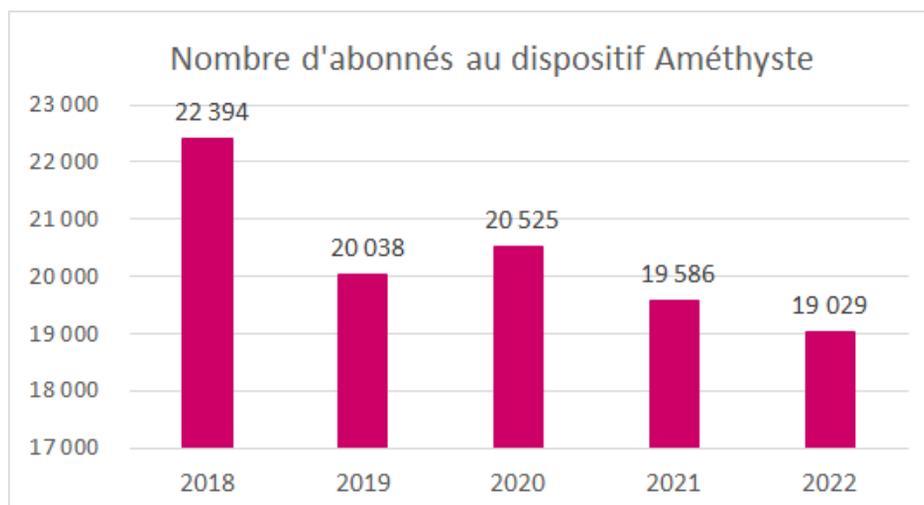
Carte Scol'R : est un abonnement annuel financé par le Département des Yvelines, sous conditions d'éligibilité, permettant aux élèves d'effectuer un aller-retour quotidien entre leur domicile et leur établissement sur les lignes de circuits spéciaux scolaires, en l'absence de lignes régulières.

Carte Scolaire Bus (Optile) : est un forfait annuel de transport financé par le Département des Yvelines, sous conditions d'éligibilité, pour les primaires à titre dérogatoire, les collégiens et lycéens, du secteur public ou privé sous contrat, scolarisés en Ile-de-France. Il est valable pour 1 aller et 1 retour par jour scolaire sur lignes régulières routières (lignes OPTILE).

Carte Imagine'R scolaire : forfait annuel de transport financé par le Département des Yvelines, sous conditions d'éligibilité, aux primaires à titre dérogatoire, aux élèves de l'enseignement secondaire (pré-bac) et aux apprentis (hors contrat de professionnalisation) permettant de voyager à volonté toute l'année, dans toute l'Ile-de-France, sauf Orlyval et Filéo.

PAM : Service de transport spécialisé créé à l'initiative du Département. Il est destiné aux personnes dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive.

■ Dispositif Améthyste :



■ Carte Scol'R, Carte Scolaire Bus et Carte Imagine'R Scolaire :

Titres	Nombre d'élèves 2019-2020	Nombre d'élèves 2020-2021	Nombre d'élèves 2021-2022
Carte Scol'R	6 918	6 833	5 641
Carte Scolaire Bus (OPTILE)	2984	3 147	3 000
Carte Imagine'R Scolaire	31 174	31 914	28 900

■ Dispositif PAM :

Titres	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires	1206	1299	1522
Nombre de courses effectuées	-	41 240	57 816

▪ **Un déplacement :**

Un déplacement est un mouvement d'une personne entre deux lieux (une origine et une destination), chacun étant caractérisé par une activité (motif). Il peut être effectué avec un ou plusieurs moyens de transport. Si plusieurs personnes utilisent un même véhicule, on comptabilise plusieurs déplacements. EGT, 2010

▪ **Modes de déplacement :**

Plusieurs modes peuvent être utilisés au cours d'un même déplacement. Une hiérarchisation est faite pour définir un mode de transport principal. La hiérarchisation utilisée dans cette plaquette est la suivante : transports collectifs puis voiture puis deux-roues motorisés puis vélo puis marche. (Exemple : se rendre à vélo à la gare puis prendre le train correspond à un déplacement en transports collectifs). EGT, 2010

▪ **Motifs de déplacement :**

Les motifs de déplacements considérés dans cette plaquette en lien avec le domicile sont :

- Domicile-travail, Domicile-études, Domicile-achats, Domicile-loisirs/visites (EGT, 2010)

▪ **Pôles d'échanges :**

Les Plans de Déplacement Urbain en Ile-de-France (PDUIF) identifient une classification en 3 catégories de pôles d'échanges. Les principaux critères pour la classification sont le nombre d'entrants en gare et les parts modales de rabattement :

- Type 1 : Grands pôles de correspondance : 15 000 entrants/jr - 7 pôles à l'échelle des Yvelines : Mantes-la-Jolie, Poissy, Sartrouville, Houilles, Saint Germain, Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles-Chantiers
- Type 2 : Pôles d'accès aux secteurs denses : 2 500 entrants/jr (Objectif : 75% d'accès modes doux et TC)
- Type 3 : Pôles d'accès au réseau ferré depuis les bassins de vie < 2 500 entrants/jr (+ de 25% d'accès en VP)

▪ **Les lignes de bus rurales et interurbaines :**

Ce sont les lignes de bus régulières à vocation scolaire et services spéciaux scolaires permettant un maillage plus fin du territoire, mais leurs vocations sont multiples :

- Rabattement vers les gares (actifs mais aussi étudiants ou lycéens) ;
- Lignes « mixtes » desservant à la fois des zones d'emplois, des gares et des établissements scolaires ;
- Lignes régulières « à vocation scolaire », la grande majorité desservant en priorité les établissements scolaires (collèges et lycées) ;
- Plus rarement, lignes de desserte locale fournissant un accès minimum mais continu aux équipements du territoire.

▪ **Les lignes de bus rurales et interurbaines :**

Ce sont les lignes de bus régulières à vocation scolaire et services spéciaux scolaires permettant un maillage plus fin du territoire, mais leurs vocations sont multiples :

- Rabattement vers les gares (actifs mais aussi étudiants ou lycéens) ;
- Lignes « mixtes » desservant à la fois des zones d'emplois, des gares et des établissements scolaires ;
- Lignes régulières « à vocation scolaire », la grande majorité desservant en priorité les établissements scolaires (collèges et lycées) ;
- Plus rarement, lignes de desserte locale fournissant un accès minimum mais continu aux équipements du territoire.